



## Faire un contrôle de son syndic + menaces proprio

Par **vera volkova**, le **18/06/2018** à **08:34**

Bonjour,

J'étais déjà venue sur ce forum récemment pour poser une question pour un membre de ma famille rencontrant de gros soucis avec son syndic et je remercie ceux qui ont répondu.

Cependant cela ne s'arrange pas, ça empire.

Déjà dans un premier temps je voudrais savoir s'il existe un service (gratuit) qui contrôle les syndicats?

Par exemple, en cas de fraude quelconque il est toujours possible de se tourner vers des services adéquats pour contrôler une personne ou un organisme, cela existe t'il pour des syndicats?

J'ai entendu parler d'un audit par mon entourage mais d'après ce que j'ai compris ce n'est pas un contrôle en soi mais un entretien avec un comptable privé qui vérifierait uniquement les factures qu'au préalable le syndic nous aurait fourni donc en gros... c'est pour notre poche et en plus c'est inutile étant donné qu'il fournit de fausses factures...

Autre chose, étant donné que la situation est déjà tendue (pour plusieurs raisons) le membre de ma famille en question a été menacé par un homme qui a "le bras long" dans le syndic en question principalement parce qu'il y a quelques mois il y a eu une infection de punaises dans l'immeuble... il y a eu une intervention de désinfection (avec une facture aberrante) mais la personne a refusé qu'elle se fasse dans son appartement car ayant des animaux domestiques c'était toxique pour eux, et en plus elle n'en avait pas chez elle... Bref elle a quand même été contrainte de payer la facture commune, sauf que ce week-end on lui a dit qu'ils allaient refaire une désinfection et qu'elle n'a plus le droit de refuser, en l'accusant du fait que les punaises soient soi disant revenues à cause du non traitement dans son appartement, et que si elle refusait ils viendraient avec la police l'expulser de chez elle...

Que faire? Est t'il judicieux de poser une main courante? ça me semble mais je préfère quand même demander s'ils ont vraiment le droit d'envoyer la police et de la mettre dehors sous ce type de motif?!

Merci d'avance pour votre coup de pouce !

Par **youris**, le **18/06/2018** à **09:07**

Bonjour,

L'organisme en charge du contrôle du syndic, c'est le conseil syndical.  
Pour déposer une plainte, il faut une infraction supposée au code pénal.  
Une main ourante ne sert à rien.  
Salutations

Par **vera volkova**, le **18/06/2018** à **09:14**

@youris ah ok, en gros les copropriétaires qui ont votés pour ce syndic font donc partie du conseil syndical et ne feront jamais rien contre pour régler les pb étant donné qu'ils l'ont choisis eux mm par avantage personnels, super

Par **HOODIA**, le **18/06/2018** à **16:32**

Bonjour,  
L'AG décide de voter pour le SYNDIC X,Y ou Z et procède à l'élection du Conseil syndical qui contrôle le syndic.  
Le RC établit les règles pour TOUS !  
Si vous ne voulez pas accepter la règle il ne fallait pas acheter en copro !.....

Par **vera volkova**, le **19/06/2018** à **10:16**

@hoodia pas la peine d'être désagréable et hautain ! le bien a été acheté bien avant le changement de syndic

Par **HOODIA**, le **19/06/2018** à **11:59**

Bonjour,  
Vous ne voulez pas comprendre comment marche une copro ?  
exemple :  
Un traitement contre les punaises se fait pour un immeuble en entier et sans exception ce qui implique une répartition des charges pour tous !  
Si le traitement vient d'échouer il est logique de penser qui en est responsable par le refus d'une copro .  
étant trop hautain à vos yeux ,je clos le débat .  
OYSTER.

Par **vera volkova**, le **19/06/2018** à **12:32**

@hoodia tant mieux, débat clos c'est pas avec vos réponses non pertinentes que ça risque

d'avancer

Par **youris**, le **20/06/2018** à **11:53**

Effectivement, vous ne savez pas comment fonctionne une copropriété, sinon vous n'écrieriez pas " en gros les copropriétaires qui ont voté pour ce syndic font donc partie du conseil syndical ".

C'est l'A.G qui choisit les membres du conseil syndical parmi les candidats.